MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION

PREFECTURE DE LA MANCHE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Place de la Préfecture
B.P. 536
50006 - SAINT-LO CEDEX

Tél. : 33.06.50.50
Télécopie : 33.06.55.01

Tutelle et contrôle
des établissements

SAINT-LO, le

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES MEDICAUX

27 AVRIL 1992

Concours INTERNE et EXTERNE

2EME QUESTION : (10 points)

Donnez une définition et/ou un bref commentaire montrant votre compréhension des termes en gras (titres exclus) figurant dans les trois documents ci-joints.

DOCUMENT I

CENTRE HOSPITALIER GENERAL X..
Service de Pneumologie

75000 PARIS
Tél . 16.1..22.22.22.22

Docteur DUPONT, Chef de service *Docteur DURAND, Assistant*

Compte-rendu de l'hospitalisation de Mr X...

à

Monsieur le Docteur CACHET

Rue du présentoir
75000 PARIS

Cher Confrère,

Votre patient, Monsieur X Bernard, 56 ans, a été hospitalisé le 17 mars 1992 pour la première cure de chimiothérapie par CISPLATYL 5 FU, concernant sa néoplasie.

Le 20 mars, Mr X a présenté un malaise avec sensation d'oppression thoracique et état de choc hémodynamique.

Les GDS en air ambiant montraient : P02 98 mm Hg, PC 02 21,7 mmHg, pH : 7,42, CO2 total 14. L'ECG révélait un léger aplatissement de l' "onde T" en V2 V3. L'auscultation pulmonaire était inchangée malgré l'absence de signe clinique de phlébite.

Mr X a été mis sous HEPARINE à la seringue électrique : 9 000 U/toutes les 12 heures, ainsi que DOBUTREX : 10 gamma kg/mn et DOPAMINE : 5 gamma kg/mn.

DOCUMENT II

CENTRE HOSPITALIER GENERAL XXX

Service de Gynécologie-obstétrique

75016 PARIS
Tél . 16.1.33.33.33.33

COMPTE-RENDU OPERATOIRE

Chirurgien : Dr Z

Mme

Anesthésiste : Dr Y

Césarienne itérative sous péridurale chez une deuxième pare, troisième geste, âgée de 30 ans, pour magnien limite à la radiopelvimétrie et antécédents de césarienne.

Pfannenstiel et excision de l'ancienne cicatrice, libération de nombreuses adhérences péritonéales.
Hystérotomie segmentaire transversale.
Extraction d'un foetus de sexe masculin criant aussitôt.
Liquide amniotique clair.
Délivrance manuelle suivie de révision utérine.
Fermeture de l'utérus en un plan par points extra muqueux, surjets sur le péritoine utérin.
Vérification des annexes.
Fermeture plan par plan après toilette péritonéale et compte des compresses.
Drainage par Redon sous aponévrotique.

DOCUMENT III

EXTRAIT D'UN ARTICLE SUR UNE REVUE MEDICALE.

PEDIATRIE : TROUBLES DE L'AUDITION

Au cours de l'interrogatoire de l'enfant et de sa famille, certains facteurs de risque sont à rechercher, car l'existence d'un seul de ces facteurs nécessite un bilan auditif. Une surdité de perception doit ainsi être recherchée devant :

- des antécédents familiaux de surdité (même tardive, après 50 ans).

- une **consanguinité**

- l'existence, pendant la grossesse, de problèmes infectieux : (rubéole, cytomégalovirus, toxoplasmose, listériose...), d'une hémorragie, en particulier au cours du premier trimestre, d'une hypertension artérielle gravidique.

- à la naissance ou en post-natal, une **dystocie**, un problème **anoxique**, un **ictère** néonatal (ayant nécessité une **exsanguino-transfusion** une prématurité avec **hypotrophie**, une méningite bactérienne, un **syndrome** polymalformatif (avec des anomalies au niveau de la tête et du cou).

- l'utilisation de médicaments **ototoxiques** (aminosides) au cours de la grossesse et en post -natal.

Chez l'enfant plus âgé, la notion d'épisodes infectieux **ORL** à répétition, ou encore de perforation tympanique devra faire rechercher une surdité de transmission.

Au cours de la consultation, le comportement de l'enfant peut orienter vers un trouble de l'audition, mais ce sont plutôt les remarques des parents qui vont alarmer le praticien.

BILAN ORL ET AUDITIF

Lorsqu'il soupçonne une surdité, le médecin doit faire pratiquer un examen ORL et un bilan auditif afin de confirmer l'existence de la surdité et d'en déterminer l'importance et le type.

Le bilan auditif de base repose sur l'audiogramme, l'impédancemétrie et, pour le Dr MATHA, sur les otoémissions acoustiques, **cochléaires**. Chez le petit enfant, les tests auditifs doivent être réalisés dans un centre spécialisé en audiophonologie de l'enfant.